

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Séez : Lionnel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Thierry GAIDE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT, Morgan LE LANN

Séez : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionnel ARPIN

2022-83 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 SUR LE PRIX ET LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-TARENTOISE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement-Déchets-Tri-GEMAPI présente à l'assemblée le rapport annuel 2021 du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Il présente les indicateurs techniques et financiers de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public aux membres du Conseil communautaire.

Il rappelle également l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 8 communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui prévoit dans son volet « démocratisation et transparence » que le Président de la Communauté de communes adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale ;

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU l'exposé de Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président en charge des déchets ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 16 septembre 2022 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** du rapport 2021 sur la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

